

INTERROGATION ÉCRITE N° 6

NOM.....

Classe :.....

THÈME : La délinquance des mineurs

1 – Travail préparatoire (10 pts)

- Q1 – Quelle perception le pouvoir politique et les médias ont-ils de l'évolution de la délinquance juvénile ? Document 1 (1 pt)
Q2 – Quels sont les facteurs évoqués par le pouvoir politique qui expliqueraient cette évolution ? Document 1 (1 pt)
Q3 – En citant correctement les chiffres, décrivez l'évolution de la délinquance des mineurs depuis 1974. Document 2 (1 pt)
Q4 – Quels sont les principaux facteurs sociologiques de l'évolution de la délinquance des mineurs ? Document 3 (2 pts)
Q5 – Faites une phrase correcte utilisant les 4 nombres en gras de la ligne "ensemble des vols" du document 4 ? (1 pt)
Q6 – Expliquez pourquoi les données de ce tableau sont à utiliser avec précaution (2 pts)
Q7 – Dans quels domaines de la délinquance les jeunes mineurs sont-ils surreprésentés ? Cela correspond-t-il à l'analyse du pouvoir politique ? Document 4 (2 pts)

2 – Question de synthèse (10 pts)

Après avoir analysé l'évolution de la délinquance des mineurs vous tenterez de l'expliquer en respectant les principes de la démarche sociologique

Faites un plan avec une introduction, une conclusion et mentionnez les documents utilisés

3 – Documents

Document 1 -

Dans un rapport sur la prévention de la délinquance juvénile remis mercredi 3 novembre 2010 à Nicolas Sarkozy, Jean-Marie Bockel met l'accent sur la responsabilisation des parents et revient sur l'idée controversée d'un repérage des troubles du comportement dès l'âge de 2 ou 3 ans.

A l'issue d'une mission de trois mois, le secrétaire d'Etat à la justice fait au total une quinzaine de propositions dans ce rapport remis au chef de l'Etat dans l'après-midi. Il souligne que le nombre de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance a plus que doublé en une vingtaine d'années (+ 118 % entre 1990 et 2009).

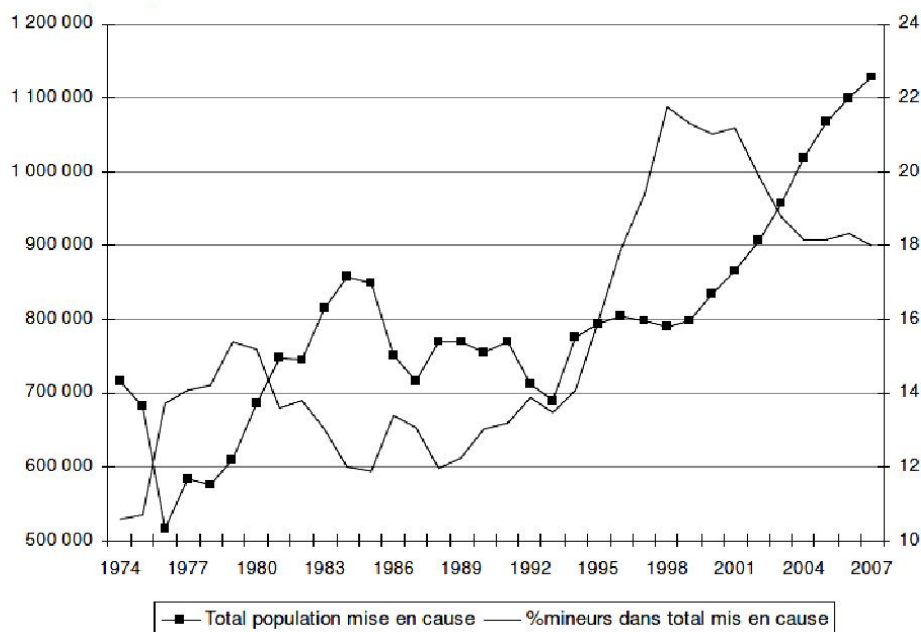
Il propose aussi de "généraliser le contrat de responsabilité parentale", qui permet aux conseils généraux de suspendre les allocations familiales des parents qui ne respectent pas leurs obligations, et de "faciliter le recours aux poursuites pénales pour les parents défaillants". Il estime toutefois que l'Etat, "face à une parentalité en berne, en échec ou en difficulté", doit "généraliser les écoles de parents" et développer le "coaching parental".

Pour les parents d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas bien la langue française, il préconise "une mise à niveau linguistique et républicaine". M. Bockel revient sur l'idée d'un "repérage précoce" des troubles du comportement chez l'enfant, qui avait suscité un tollé quand elle avait été proposée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2005, puis reprise par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'intérieur. Cette "vulnérabilité pourrait être repérée chez les petits entre 2 et 3 ans", estime-t-il, citant un projet d'avis du Conseil économique et social favorable à "un dépistage plus précoce des troubles mentaux des enfants et adolescents", datant de février 2010.

(Source : Le Monde/AFP, 3 novembre 2010)

Document 2 -

Graphique 1 : Évolution du nombre de personnes mises en cause et la proportion de mineurs dans la statistique de police (1974-2007)



Source : ministère de l'Intérieur

Document 3 -

Première explication incontournable : celle d'une période de prospérité qui a créé des millions d'opportunités et a donc permis des millions de vols (les rayons des supermarchés provoquant d'autant plus de tentations qu'ils sont agencés pour attirer le désir du consommateur). Seconde indication contiguë : la remise de la sécurité entre les mains d'un corps de spécialiste a provoqué un désinvestissement de la société civile qui ne joue plus son rôle de tiers protecteur. Troisième précision connexe : une jeunesse qui fait des études plus longues et met plus de temps à trouver sa place. Attractivité des cibles, facilité d'y accéder et opportunité d'y être confronté : voilà le premier tiercé gagnant du jeune délinquant. Parmi les facteurs de fragilité, on compte d'abord le sexe masculin surreprésenté du fait même des valeurs de virilité et d'agressivité qu'il véhicule. C'est ensuite, la faible implication et la frustration scolaire qui s'accompagnent d'une mauvaise estime de soi que la transgression tentera de venir rééquilibrer. Du côté des familles, on peut évoquer les situations de fratrie nombreuse, de climat conflictuel, de faible supervision parentale, de négligence ou de maltraitance. La pauvreté et le chômage n'interviennent que combinés à d'autres facteurs. Autre caractéristique marquante de l'étude de Sébastien Roché, confirmée par ailleurs : 48 % des petits délits, 86 % des délits graves et 95 % des trafics sont le fait de 5 % des adolescents les plus actifs.

(Source : d'après Sébastien Roché, *La délinquance des jeunes*, Seuil 2001)

Document 4 - Les mineurs mis en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en 2007

	Effectifs	En % des mineurs	En % du total des MEC	Evolution en % (1997-2007)
Ensemble des vols	87 222	42,8	32,0	0,7
Dont vols à main armée	379	0,2	14,5	- 23,1
Dont vols à l'étalage	18 881	9,3	33,0	11,3
Dont vols liés aux voitures et aux deux roues	16 942	8,3	38,8	- 33,4
Délinquance économique et financière	3 804	1,9	4,1	- 13,9
Atteintes aux personnes	44 418	21,8	16,2	120,6
Dont homicides	127	0,1	4,7	- 25,5
Dont viols	1 585	0,8	23,3	41,4
Dont enlèvements, séquestrations	86	0,0	6,5	- 2,6
Dont coup et blessures volontaires	25 577	12,6	18,0	169,0
Dont menaces et chantage	6 204	3,0	15,4	56,5
Infraction à la législation des stupéfiants	17 771	8,7	11,4	21,9
Dont trafics	667	0,3	6,4	14,1
Dont simple usage	14 071	6,9	12,1	32,5
Infraction à la législation sur les étrangers	3 016	1,5	2,7	118,0
Destructions et dégradations	30 584	15,0	36,4	34,4
Outrages et rebellions vis-à-vis de l'autorité publique	7 118	3,5	16,8	135,0
Total	206 699	100	18,0	31,9

(Source : Ministère de l'intérieur 2009)

Introduction

- ✓
- ✓
- ✓

1^{ère} Partie.....

A – 1^{ère} sous-partie.....

- ✓
- ✓
- ✓

B – 2^{ème} sous-partie.....

- ✓
- ✓
- ✓

2^{ème} Partie.....

A – 1^{ère} sous-partie.....

- ✓
- ✓
- ✓

B – 2^{ème} sous-partie.....

- ✓
- ✓
- ✓

Conclusion

- ✓
- ✓

1 – Travail préparatoire

Q1 - Le gouvernement et les médias partent d'un constat statistique : les mineurs sont de plus en plus impliqués dans des faits de délinquance, c'est-à-dire des infractions à la loi (le nombre de mineurs mis en cause a plus que doublé en 20 ans) et ils sont de plus en plus jeunes. La jeunesse apparaît comme une classe d'âge dangereuse.

Q2 - Le gouvernement et les médias font une double analyse de cette montée de la délinquance juvénile :

- ✓ Cette délinquance juvénile a pour raison principale une insuffisance du contrôle parental en particulier chez les parents d'origine étrangère. Les enfants seraient insuffisamment socialisés et contrôlés par leurs parents. D'où un manque de repères qui les conduiraient à un comportement anormal et délinquant.
- ✓ Cette délinquance juvénile a aussi une cause psychologique : certains enfants auraient des troubles mentaux et des troubles du comportement que l'on pourrait repérer dès le plus jeune âge.

Q3 - L'évolution relative de la délinquance juvénile fait apparaître quatre périodes depuis 1974 en France :

- ✓ De 1974 à 1978, la part relative de la délinquance des mineurs dans le total des personnes mises en cause augmente de 5 points en passant de 10% du total des personnes mises en cause à 15%.
- ✓ De 1978 à 1989, la délinquance des mineurs baisse relativement de 3 points en repassant à 12% du total des personnes mises en cause en 1989.
- ✓ De 1989 à 1997, on assiste à une forte croissance de la délinquance des mineurs qui représentent 22% des individus mis en cause en 1997.
- ✓ De 1997 à 2007, la part des mineurs dans les faits délinquants mis en cause diminue à nouveau de 4 points pour se stabiliser à 18% du total en 2007.

Q4 - On peut donner plusieurs raisons sociologiques à la croissance de la délinquance juvénile :

- ✓ La société française est devenue plus riche. Elle offre, en conséquence, plus de biens à voler (voitures, téléphone portable...) alors que la probabilité de se faire attraper est faible car la montée de l'individualisme a affaibli le contrôle social informel (on compte sur la police). Le calcul coût-avantage rend donc le vol rationnel pour accéder rapidement à la richesse. La délinquance des mineurs ne fait qu'accompagner un phénomène plus général : la forte expansion des vols au moment où le chômage et l'inactivité des jeunes augmentent fortement.
- ✓ La société française n'offre pas tous les mêmes chances d'accéder à la richesse. Les enfants des zones défavorisées, en échec scolaire, ressentent une frustration de ne pouvoir accéder à la société de consommation. Le vol et les ventes de produits illicites sont un moyen de s'y intégrer. Les jeunes adhèrent aux valeurs de la société mais certains utilisent des moyens illégaux pour les atteindre.
- ✓ L'affaiblissement de la famille due aux divorces, au chômage, qui peuvent provoquer des situations violentes en son sein, engendrer un défaut de socialisation, une survalorisation de la force, qui conduit à des comportements anormaux et à la transgression des règles mal apprises pour une petite minorité. La délinquance juvénile résulte donc d'un défaut d'intégration et de régulation sociale.

Q5 - En France, en 2007, 87 222 mineurs ont été mis en cause pour des vols soit 42,8% des mineurs mis en cause pour un acte de délinquance et 32% de tous les mis en cause quelque soit leur âge ce qui représente une progression de 0,7% par an en dix ans.

Q6 - Les statistiques policières des mineurs mis en cause sont à prendre avec précaution pour plusieurs raisons :

- ✓ Elles n'enregistrent que les faits déclarés ce qui laisse de côté le "chiffre noir" de la délinquance mis en évidence par les enquêtes de victimation.
- ✓ Elles n'enregistrent que les faits élucidés c'est-à-dire ceux à qui on peut attribuer un suspect ce qui ne signifie pas qu'il est coupable de l'acte qu'on lui reproche. Seule la justice décidera si elle doit le poursuivre et, si c'est le cas, si elle doit le condamner.
- ✓ Elles sont affectées par l'activité de la police et par le renforcement des lois. Si la police porte davantage ses efforts sur les faits provoqués par les mineurs, ces derniers seront automatiquement plus représentés dans les mis en cause. De même, si les lois se durcissent (se regrouper dans les cages d'escalier est devenu un délit), un plus grand nombre de mineurs seront poursuivis.

Q7 - Les mineurs sont surreprésentés dans trois domaines bien précis :

- ✓ Les vols : ils sont impliqués dans 32% des mis en cause pour vols soit 1,8 fois plus que leur part dans le total des mises en cause qui est de 18%.
- ✓ Les destructions et dégradations : ils sont responsables de 36,4% des cas soit 2 fois plus que leur part relative ce qui peut s'expliquer par leur participation dans des émeutes urbaines et les arts de la rue (graffitis...).
- ✓ Les vols : ils sont responsables de 23,3% des mis en cause.

A l'exception des vols, le portrait de jeunes particulièrement agressifs et violents ne correspond donc pas au portrait du jeune délinquant dressé par les pouvoirs publics même si les coups et blessures ont fortement augmenté (+ 169% en dix ans).

2 – Synthèse

Introduction

- ✓ *Amorce* = Les médias sont friands de faits divers mettant en scène des bandes adolescentes s'affrontant dans des zones urbaines sensibles ou terrorisant les habitants de ces quartiers. Certains hommes politiques en profitent pour bâtir leur réputation sur la lutte contre l'insécurité (**Doc 1, Q1**).
- ✓ *Problématique* = La délinquance juvénile est-elle en forte augmentation comme semble nous le faire croire les chiffres fournis par la police ? Quels sont les infractions à la loi qui sont le plus souvent commises par les mineurs ? Ces faits révèlent-ils une société plus violente ? Quelles sont les facteurs sociologiques que l'on peut invoquer pour expliquer ce type de délinquance ? En quoi remettent-ils en cause idées préconçues qui sont véhiculées sur les jeunes ?
- ✓ *Annonce du plan* = Après avoir étudié l'évolution de la délinquance juvénile en France ces dernières années, nous tenterons d'en donner les raisons sociologiques.

1 - UNE EVOLUTION CONTRASTÉE DE LA DELINQUANCE JUVENILE...

A – UNE AUGMENTATION DES FAITS CONSTATÉS PAR LA POLICE...

- ✓ *Le gouvernement et les médias partent d'un constat statistique : les mineurs sont de plus en plus impliqués dans des faits de délinquance, c'est-à-dire des infractions à la loi (le nombre de mineurs mis en cause a plus que doublé en 20 ans) et ils sont de plus en plus jeunes. La jeunesse apparaît comme une classe d'âge dangereuse (Doc 1, Q1).*
- ✓ *Les statistiques des mineurs mis en cause semblent confirmer ce diagnostic. En France, en 2007, 206 699 mineurs ont été mis en cause pour des faits de délinquance soit 18% du total des faits délinquants élucidés. En dix ans, on constate une progression de 31,9% des mineurs mis en cause (Doc 4, Q5).*
- ✓ *Les jeunes sont particulièrement concernés par certains types de faits délinquants. Ils sont surreprésentés dans les vols (près de 2 fois plus que leur part dans la délinquance), les destructions et les dégradations (2 fois plus) et les viols (1,3 fois plus). A l'exception des viols (moins de 1% des mineurs mis en cause sont impliqués), le portrait de jeunes particulièrement agressifs et violents ne correspond donc pas au portrait du jeune délinquant dressé par les pouvoirs publics même si les coups et blessures ont fortement augmenté (+ 169% en dix ans) (Doc 4, Q7).*

B – ...QU'IL FAUT NUANCER PAR UNE ANALYSE CRITIQUE DE CES DONNEES

- ✓ *Les statistiques policières des mineurs mis en cause sont à prendre avec précaution car elles n'enregistrent que les faits déclarés ce qui laisse de côté le "chiffre noir" de la délinquance mis en évidence par les enquêtes de victimation ou par des enquêtes de délinquance auto-déclarées qui révèlent que les transgressions sont très répandues à l'adolescence quelque soit les milieux sociaux (fraude dans les transports, chapardage, dégradations...) (Q6).*
- ✓ *Les statistiques policières des mineurs mis en cause sont à prendre avec précaution car elles n'enregistrent que les faits élucidés c'est-à-dire ceux à qui on peut attribuer un suspect ce qui ne signifie pas qu'il est coupable de l'acte qu'on lui reproche. Seule la justice décidera si elle doit le poursuivre et, si c'est le cas, si elle doit le condamner (Q6).*
- ✓ *Les statistiques policières des mineurs mis en cause sont à prendre avec précaution car elles sont affectées par l'activité de la police et par le renforcement des lois qui cherchent à lutter contre la délinquance. Si la police porte davantage ses efforts sur les faits provoqués par les mineurs, ces derniers seront automatiquement plus représentés dans les mis en cause. De même, si les lois se durcissent (se regrouper dans les cages d'escalier est devenu un délit), un plus grand nombre de mineurs seront poursuivis (Q6).*
- ✓ *Enfin, il n'est pas vrai que la délinquance des mineurs ne cesse d'augmenter tandis que celle des majeurs baisse. La part des mineurs dans le total de la délinquance régresse depuis dix ans de 4 points (Doc 2, Q3). De même, il n'est pas prouvé que les mineurs délinquants sont de plus en plus jeunes (les mineurs de moins de 13 ans représentent 0,3% des délits élucidés. Enfin, la délinquance la plus grave ne concerne qu'une minorité de jeunes garçons issus de milieux populaires (Doc 3) mais l'ensemble des faits susceptibles d'être qualifiés de criminels (à savoir les homicides, les viols, les vols à main armée, les prises d'otages et séquestrations et enfin les trafics de drogue) ne représentent que 1,3 % du total des infractions reprochées aux mineurs (Doc 4).*

2 - ...QUI TMOIGNE DE L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

A – UNE SOCIETE PLUS RICHE ET QUI RESTE INEGALITAIRE

- ✓ *La société française est devenue plus riche. Elle offre, en conséquence, plus de biens à voler (voitures, téléphone portable...) alors que la probabilité de se faire attraper est faible car la montée de l'individualisme a affaibli le contrôle social informel (on compte sur la police). Le calcul coût-avantage rend donc le vol rationnel pour accéder rapidement à la richesse. La délinquance des mineurs ne fait qu'accompagner un phénomène plus général : la forte expansion des vols au moment où le chômage et l'inactivité des jeunes augmentent fortement (Q4, Doc 3). Le cœur de la délinquance juvénile demeure donc la question de la compétition pour la possession des richesses.*
- ✓ *La société française n'offre pas tous les mêmes chances d'accéder à la richesse. Les enfants des zones défavorisées, en échec scolaire, ressentent une frustration de ne pouvoir accéder à la société de consommation. Le vol et les ventes de produits illicites sont un moyen de s'y intégrer. Comme le souligne Robert Merton, les jeunes adhèrent aux valeurs de la société mais certains utilisent des moyens illégaux pour les atteindre (Doc 3).*
- ✓ *Cependant, il faut relativiser la nouveauté de cette délinquance juvénile. Tout d'abord, délinquance des mineurs est propre à l'adolescence. Elle croît vers l'âge de 15 ans et décroît très fortement à la fin de la vingtaine et au cours de la trentaine. Ensuite, elle n'est pas un phénomène nouveau. Les bandes adolescentes ont déjà fait parler d'elles au début (les Apaches) et au milieu du XXe siècle (les Blousons noirs). Enfin, seule une minorité de jeunes va "entrer dans la carrière" délinquante (Doc 3). Il faut donc s'interroger sur le processus qui les amène à cette entrée.*

B – UNE SOCIETE MOINS INTEGREE ET QUI S'APPUIE SUR UN CONTRÔLE SOCIAL EXTERNE FORMEL

- ✓ *Le gouvernement et les médias considèrent que la délinquance juvénile s'explique par une crise de l'autorité familiale doublée de troubles psychologiques chez l'enfant. L'insuffisance du contrôle parental, en particulier chez les parents d'origine étrangère, provoquerait une insuffisance de la socialisation, un manque de repères qui conduiraient les jeunes à un comportement anémique et délinquant. Il faudrait donc éduquer les parents, les sanctionner si besoin est et repérer dès le plus jeune âge les enfants à problème pour mettre fin à ce type de délinquance (Doc 1, Q2).*
- ✓ *Cependant, cette analyse ne s'interroge pas sur les causes sociales de ce défaut de socialisation. Les jeunes délinquants sont issus de familles nombreuses vivant dans des quartiers ségrégués et appartenant aux milieux populaires les moins dotés économiquement et scolairement. L'affaiblissement de la famille est donc du aux divorces, au chômage, à la précarité, qui peuvent provoquer des situations familiales violentes, engendrer un défaut de socialisation, une survalorisation de la force, qui conduit à des comportements anémiques et à la transgression des règles mal apprises pour une petite minorité. La délinquance juvénile résulte donc d'un défaut d'intégration et de régulation sociale selon une perspective durkheimienne (Doc 3, Q4). La "culture de rue" est un moyen de compenser ce manque d'intégration par la solidarité de la bande.*
- ✓ *Face à ce défaut d'intégration, la société a renforcé le contrôle social formel des institutions spécialisées (police, justice...) qui participent à la construction sociale de la délinquance juvénile. En stigmatisant certains types de déviances, dans certains quartiers, on accentue l'exclusion du jeu social de certains individus et on enferme progressivement les jeunes dans des rôles et des pratiques délinquants. Ce processus d'étiquetage se construisant dans l'interaction entre un groupe de jeunes et la police. Il se situe le plus souvent dans l'espace public, au vu et au su de tous, et participe pleinement à "l'entrée dans la carrière" des jeunes adolescents. On comprend mieux ainsi l'importance des dégradations et des destructions (Doc 4).*

Conclusion

- ✓ *Rappel de la démonstration* = La délinquance des mineurs semble un phénomène en expansion. Cependant, il est difficile de mesurer cette évolution d'une part parce que les chiffres de la police sont très partiels et, d'autre part, parce que les normes juridiques changent au cours du temps. On ne peut comprendre le phénomène qu'en le rapportant à l'évolution de la société qui ne favorise pas l'intégration de certains jeunes (chômage, précarité, échec scolaire, ségrégation spatiale,...) alors qu'elle produit de nombreuses richesses.
- ✓ *Ouverture* = La politique répressive ne peut être la seule réponse à ce phénomène car elle fait "entrer dans la carrière" un certain nombre de jeunes. Une politique préventive qui passe par la résolution des problèmes sociaux (chômage, intégration des quartiers sensibles...) et par une meilleure intégration scolaire devrait être plus efficace.

